

 **ATTENTION** 
SUSPICION
D'UNE EVENTUELLE POLLUTION
DE L'EAU POTABLE

Suite à une forte odeur de l'eau potable, le Conseil municipal invite la population à prendre immédiatement les précautions suivantes :

- bouillir l'eau avant de la boire ;
- ne pas utiliser l'eau du robinet pour se laver les dents, bouillir l'eau ;
- préparer les aliments qui ne sont pas destinés à la cuisson uniquement avec de l'eau bouillie ;
- préparer les aliments pour bébés juste avant le repas et utiliser, pour cela, de l'eau fraîchement bouillie ;
- utiliser de l'eau bouillie et refroidie pour laver une dernière fois la salade. Si l'eau potable manque, renoncer à préparer de la salade ;
- laver et rincer la vaisselle (y compris les récipients de lait et les conduites de la trayeuse) avec l'eau du chauffe-eau et chauffée à 65 degrés au minimum ;
- changer de chiffon de vaisselle tous les jours et bien faire sécher les linges de cuisine ainsi que la vaisselle.

Des analyses sont en cours et des nouvelles seront données d'ici 24 heures. Ces mesures restent donc en vigueur jusqu'à nouvel avis.

Moutier, le 26 février 2015

LE CONSEIL MUNICIPAL